

**Compte rendu du conseil municipal**  
**Séance du 28 avril 2023**

L'an 2023, le 28 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Simone MALVILLE, Maire.

Présents : Simone MALVILLE, Cyrille KERRAND, Hervé GUILLON-VERNE, Estelle TIDU, Johann JAFFRELOT, Lydie HAMON, Elisabeth BOITET, Loïc HANS, Claudine LE BRUN

Nombre de membres présents : 9

Absents excusés :       Nathalie DELBOS procuration donnée à Simone MALVILLE  
                              Patrice KNUCHEL procuration donnée à Loïc HANS  
                              Thierry DELRIEUX procuration donnée à Elisabeth BOITET

Date de la convocation : 21 avril 2023

Secrétaire de séance : Cyrille KERRAND

**ORDRE DU JOUR**

- Approbation du Compte-rendu du conseil municipal du 31 mars 2023
- Vote des subventions aux associations et à l'école
- Information portant sur la mise en place du Compte Épargne Temps (CET)
- Élaboration d'un Règlement du cimetière
- Avenants travaux « La Locomotive »
- Taxe Occupation des sols (terrasse sur voie publique)
- Horloges connectées – convention avec Morbihan Énergies

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Priorisation travaux de voirie
- Projet PermaBreizh

**COMPTE-RENDUS DES DIFFÉRENTES COMMISSIONS ET COMITÉS**

**🔗 Approbation du Compte-rendu du conseil municipal du 31 mars 2023**

Madame le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal, le Procès-verbal de la séance du 31 mars 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte le Procès-verbal du 31 mars 2023 à l'unanimité des voix exprimées.

## 🏠 Vote des subventions aux associations et à l'école

Elizabeth Boitet, référente « associations » présente les préconisations de la commission concernant les subventions sollicitées pour l'année 2023 par l'école, les différentes associations larréennes et celles reconnues d'utilité publique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide les :

- Subventions attribuées à l'école publique « Les Petits Apprentis » pour un montant total de : **4.732 €**
- Subventions attribuées aux associations larréennes pour un montant total de : **3.900 €**
- Subventions attribuées aux associations reconnues d'utilité publique pour un montant total de : **550 €**

Suivant détail ci-dessous

SUBVENTIONS 2023	
Associations	Montants accordés
<b>ÉCOLE</b>	
Jeux de cour	500 €
Transports scolaires / Sorties école	2 000 €
Arbre de Noël 8€ /élève x 129 élèves	1 032 €
Manuels scolaires	500 €
Fonctionnement	200 €
Bibliothèque	500 €
<b>ASSOCIATIONS LARRÉENNES</b>	
ABBL	300 €
ACPG	150 €
ASSOCIATION CHASSE	100 €
ESLM	400 €
FNACA	150 €
LA RÉPLIQUE	300 €
LARRÉACTION	500 €
LARRÉ TONIC	800 €
LES AMIS DE L'ÉCOLE PUBLIQUE	1 000 €
LARÉMIFASOL	200 €
<b>ASSOCIATIONS RECONNUES D'UTILITÉ PUBLIQUE</b>	
REVES DE CLOWN	100 €
BANQUE ALIMENTAIRE DU MORBIHAN	50 €
UNION DEPART. SAPEURS POMPIERS MORBIHAN	100 €
SEM AGRI	100 €
LA CROIX ROUGE FRANCAISE	50 €
SOLIDARITÉ PAYSANS BRETAGNE	100 €
LES RESTOS DU CŒUR	50 €

Soit un montant total de : **9.182 €**

D'autre part, est maintenu le soutien aux élèves fréquentant des établissements professionnels pour l'apprentissage d'un métier. Une participation de 60 € par élève est versée aux établissements concernés.

### 🔗 **Information portant sur la mise en place d'un Compte épargne temps**

Le Compte Epargne Temps permet aux agents, qui le souhaitent, de pouvoir alimenter le compte ouvert par les congés non pris sur une année civile. La proposition travaillée par un groupe de conseillers a été présentée par Mme le Maire et validée par le conseil municipal. Le Compte épargne temps entrera en vigueur, au mieux, au 1<sup>er</sup> septembre 2023 sous réserve de l'avis favorable du comité technique du Centre de Gestion du Morbihan.

### 🔗 **Élaboration d'un Règlement du cimetière**

M. Hans, conseiller délégué, a travaillé sur le règlement du cimetière, règlement inexistant à ce jour. L'accroissement de la population et le changement des rites funéraires imposent à la municipalité de pouvoir répondre avec équité à toutes les demandes exprimées. Aussi, le règlement du cimetière permettra d'avoir un cadre légal.

Après étude du document proposé et les remarques exprimées, le règlement sera corrigé et validé lors du prochain conseil municipal.

### 🔗 **Avenants travaux « La Locomotive »**

Les travaux de rénovation du bâtiment « la Locomotive » nécessitent des réajustements par rapport au marché initial. Le conseil municipal a donc validé les avenants correspondants :

- **Polychrome** : une moins-value d'un montant de 1.037,00 € et une plus-value d'un montant de 180,00 €
- **Evain** : une moins-value d'un montant de 1.080,00 €

### 🔗 **Taxe Occupation des sols (terrasse sur voie publique)**

Tout commerçant souhaitant installer une terrasse ou un espace aménagé sur la voie publique doit en faire la demande auprès de la mairie.

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil municipal a validé le tarif suivant : **30 € le m2 par an.**

### 🔗 **Horloges connectées – Convention avec Morbihan Énergies**

Morbihan énergie via Equans a demandé à la mairie l'autorisation d'installer gratuitement des horloges connectées qui pourront nous permettre à terme de gérer tout ou partie de notre éclairage public à partir d'un PC grâce à des liaisons GSM sans qu'il soit nécessaire d'avoir un portable dédié.

Ces horloges peuvent également permettre à Morbihan Énergies de couper l'éclairage public pour délester le réseau en cas de nécessité. (hivers froids par exemple)

Le Conseil municipal a donné son accord pour l'installation de deux horloges connectées aux conditions convenues. Elles seront installées sans frais dans les armoires 001 – Rue du Gué Dro et 007 – Les Jardins du Rohélet.

Le Conseil municipal autorise Mme le Maire à signer la convention avec Morbihan Énergies

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

### **🔗 Priorisation travaux de voirie**

M. GUILLON-VERNE présente les travaux de voirie à prioriser en fonction de l'état des routes, des personnes qui les empruntent et des futurs travaux d'urbanisme privés prévus sur ces axes. Les 2 tronçons concernés sont la Croix-Rouge et la portion Le Lany/Guernué.

Suite aux échanges lors du conseil, M. GUILLON-VERNE soumet à l'entreprise les aménagements et modifications souhaités.

De nouveaux chiffrages devraient nous parvenir prochainement.

### **🔗 Projet association Permabreizh**

Mme le Maire présente le projet élaboré par Auriane Gouzène de l'association Permabreizh.

Auriane bénéficie actuellement d'un terrain mis à disposition par la mairie pour l'activité permaculture de l'association.

Dans le cadre de sa formation « Maître-Composteur », Auriane souhaite mettre en place un projet expérimental qui consiste en la création d'une plate-forme de compostage composée de 4 bacs de 1000 litres et d'un système de pesage pour les apports de pelouse. Ce projet qui s'étalera de Mai à octobre 2023, concernera une vingtaine de familles.

Auriane devra établir un rapport chiffré en novembre afin de valider son projet qui lui permettra d'obtenir son diplôme de maître-composteur.

Le conseil municipal approuve le projet présenté.

**Le prochain conseil municipal est fixé au vendredi 9 juin à 20h00 en mairie de Larré**